



EXPOSITION REGIONALE D'ART D'ERNEE

Siège social : Hôtel de Ville - 53500 ERNEE

Adresse postale : 3, Avenue de la Libération – 53500 ERNEE

Association déclarée n° 1181

Courriel expodart.ernee@gmail.com

59^{ème} édition du samedi 10 au dimanche 18 novembre 2018 inclus

Vernissage et remise des prix le vendredi 9 novembre 2018 à 18 heures.

R E G L E M E N T D U S A L O N

A – FORMALITES GENERALES D'INSCRIPTION

1 – Cette exposition est ouverte à tous les Artistes pratiquant la Peinture et la Sculpture, professionnels ou amateurs, résidant en France ou à l'étranger.

2 – Le tarif de l'inscription est fixé à **45 euros** par artiste et par catégorie.

Un même bordereau pourra comporter des œuvres dans les deux catégories (peinture, sculpture) avec un règlement (**45 euros par catégorie**) et avec un maximum de 3 œuvres par catégorie.

Le règlement par chèque bancaire, libellé exclusivement à l'ordre de l'Exposition Régionale d'Art d'Ernée, devra être joint au bordereau d'inscription et adressé à: Expo d'Art d'Ernée 3 avenue de la Libération 53500 Ernée. Ce chèque ne sera encaissé qu'après sélection.

3 – **Les bulletins d'inscription devront être remplis** avec précision et en caractères majuscules.

Dans chaque catégorie, vous devrez indiquer les informations demandées :

Titre des œuvres, technique, support, dimensions et prix.

Aucune inscription ne sera acceptée après le 5 septembre 2018.

Si vous deviez avoir des changements relatifs aux éléments figurant dans le bulletin d'inscription (par exemple : titre des œuvres, prix, décision de ne plus exposer), vous devrez en informer l'association par mail ou par téléphone : 02 43 05 22 68 **avant la date limite du 5 septembre 2018.**

Toute modification après cette date ne pourra pas être prise en compte dans le catalogue.

Le droit d'accrochage, pour tout désistement d'un artiste après la date limite de réception du bulletin d'inscription, ne sera pas remboursé.

4 – **L'exposant fournira 3 clichés de qualité des œuvres proposées**, par fichier informatique (format JPEG ou PDF) à l'adresse mail suivante : expodart.ernee@gmail.com.

5 – **En signant le bordereau d'inscription**, l'exposant s'engage à accepter le présent règlement établi par le comité organisateur. Celui-ci sera seul juge pour régler un différend ou litige, sans appel.

Compte-tenu du nombre croissant d'artistes désirant exposer dans notre salon, nous vous invitons vivement à renvoyer votre inscription le plus rapidement possible car nous ne pourrions vous satisfaire que dans la limite des emplacements disponibles et de l'acceptation de notre comité de sélection.

Le comité se réserve le droit de limiter le nombre d'œuvres présentées par un même exposant.

B – FORMALITES GENERALES POUR EXPOSER

1 – **Très important** – Les exposants sont tenus de mettre impérativement en place le système d'accrochage (pitons, cordelettes, etc.).

Toute œuvre n'ayant pas un système d'accrochage adéquat pourrait ne pas être exposée.

2 – **Impératif** – Une étiquette portant le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre et le certificat d'authenticité devront être collés à l'arrière des objets exposés (indiquer les matériaux sur les étiquettes pour les sculptures) et (dimensions maximales des tableaux 0.90m x 2m).

3 – Les œuvres déjà présentées récemment à notre salon ne pourront pas être exposées à nouveau.

4 – Si l'exposant désire vendre une ou plusieurs de ses œuvres exposées, il devra indiquer, sur le bulletin d'inscription, le prix demandé pour chacune d'elles.

La vente s'effectuera par l'intermédiaire de l'association en contrepartie d'un don équivalent à 15 % du prix de vente.

5 – **Important** – Les œuvres devront être déposées à l'Espace « Clair de Lune », route des Mirettes à Ernée.

6 – Les organisateurs mettront tout en œuvre pour assurer le maximum de publicité pour ce salon.

Les artistes pourront également contribuer à la notoriété de celui-ci en faisant connaître, par tous moyens (site internet...) le salon d'Ernée.

7 – Notre Association a pour but de fournir aux Artistes un lieu et des moyens de présentation de grande qualité pour leurs œuvres.

Elle en prendra le plus grand soin mais décline toute responsabilité en cas de perte, avarie, vol, incendie ou tout autre dommage quel qu'il soit.

L'exposant pourra se prémunir personnellement contre les risques énoncés.

C – RETRAIT DES ŒUVRES

Aucune œuvre ne pourra être décrochée ou retirée par l'exposant avant la clôture du salon.

Aucune réclamation quant au mode d'accrochage et de présentation ne sera prise en compte, ceci dans le but d'obtenir un bon ensemble général sans mise en valeur préférentielle entre exposants.

Une cimaise sur scène sera réservée à l'invitée d'honneur Peinture ainsi qu'un espace privilégié en salle à l'invitée d'honneur Sculpture.

Le retrait des œuvres se fera exclusivement à partir de 18h le soir de la clôture du salon.

D – PRIX

Dans le but d'encourager les Artistes, plusieurs prix seront attribués par un jury.

Le jury aura toute latitude à statuer sur l'éventuelle non-attribution d'un prix ou pour une partition des prix.

E – DATES A RETENIR

- ✓ **5 septembre 2018** *Date limite de réception des inscriptions*
- ✓ **31 octobre et 2 Novembre 2018** *Réception des œuvres à l'Espace Clair de Lune, route des Mirettes, de 10h à 12h et de 14h à 18h – **lundi 5 ou mardi 6 novembre 2018** pour les Invitées d'honneur.*
- ✓ **Vendredi 9 novembre 2018** *Vernissage et remise des prix à l'Espace « Clair de Lune » à 18h.*
- ✓ **Du samedi 10 novembre au dimanche 18 novembre 2018** *Exposition ouverte au public tous les jours de 14h à 18h30, de 10 h à 12h et 14h à 18h30 le dimanche 11 novembre et de 10 h à 12h et 14h à 17h30 le dimanche 18 novembre.*
- ✓ **Dimanche 18 novembre 2018** : *17h30 Prix du public, clôture, retrait des œuvres à partir de 18h*

LE COMITÉ DIRECTEUR